

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION À PARIS **LE 15 JUIN**

40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP

FINANCEMENT

Quelques propositions de Force Ouvrière

Selon les prévisions, le déficit de la retraite du régime général –CNAVTS– serait de 10 milliards d'euros en 2010 et devrait atteindre 14,5 milliards d'euros en 2013, toutes choses égales par ailleurs...

Pour Force Ouvrière, des solutions immédiates existent:

- 1% d'augmentation des salaires, c'est 0,65 milliard d'euros de cotisations pour les retraites;
- mettre à contribution l'intéressement et la participation (17,5 milliards d'euros en 2007), souvent distribués en lieu et place de salaires, représenterait jusqu'à 3 milliards d'euros pour les retraites;
- les stock-options (2,2 milliards d'euros en 2007) ne sont taxées qu'à 10%, une taxe contributive pour les retraites de 6,65% rapporterait 0,15 milliard d'euros pour les retraites;
- compenser intégralement les exonérations de cotisations de Sécurité sociale (22% de la part patronale du secteur privé en 2009! soit 36 milliards d'euros depuis 1991) rapporterait 1 milliard d'euros pour les retraites.
- taxer à 5% les bénéfices des entreprises non réinvestis dans la production (100 milliards d'euros en 2008), c'est 5 milliards d'euros pour les retraites;
- enfin, si les cotisations d'assurance-vieillesse ont effectivement doublé depuis la ventilation des cotisations par branche (1^{er} octobre 1967), passant de 8,50% à 16,65%, force est de constater que depuis près de vingt ans (1^{er} février 1991), le taux de cotisation n'a évolué que de 0,20 point (le 1^{er} janvier 2006). Pour Force Ouvrière, le taux de cotisation peut et doit évoluer, et un point sous plafond c'est 4,2 milliards d'euros pour les retraites.

Au-delà de ce premier train de mesures (près de 15 milliards d'euros), Force Ouvrière considère que la crise du système économique actuel rend indispensable et légitime une réforme profonde fondée sur la justice sociale et le progrès so-

cial. Elle doit porter tant sur la redistribution des richesses en faveur des salaires, afin de favoriser une économie productive (1 million d'emplois créés c'est plus de 3 milliards d'euros de cotisations pour les retraites), que sur la justice fiscale (ce qui suppose une refonte de la fiscalité rétablissant la progressivité de l'impôt).

Ainsi, une réforme de la CSG instaurant une progressivité et une plus forte taxation du capital pourrait ensuite permettre d'équilibrer le poids des périodes non contributives (trimestres validés mais non cotisés –enfants, maladie, invalidité): un point supplémentaire représente en effet plus de 11 milliards d'euros.

ON PEUT ET ON DOIT

- ▶ **Préserver le droit à la retraite à 60 ans**
- ▶ **Bloquer tout allongement de la durée de cotisation**
- ▶ **Maintenir le système solidaire de la répartition**
- ▶ **Maintenir le code des pensions**
- ▶ **Revaloriser les pensions**

